

Un parcours historique et évolutif de l'enseignement de la criminologie à l'Université de Bologne¹

Augusto Balloni, Roberta Bisi, Raffaella Sette*

Riassunto

Il futuro della criminologia come disciplina autonoma dipende senza dubbio anche dalla possibilità di valorizzare il suo insegnamento nelle università nell'ambito di percorsi di studio ben definiti e con l'obiettivo di preparare i futuri operatori a prevenire e a ridurre ogni forma di criminalità e di illecito in contesti differenti.

Si è cercato di raggiungere questo obiettivo realizzando alcuni percorsi di studio, di ricerca e di insegnamento, sperimentando anche nuove forme di didattica. Ormai da dodici anni, portiamo parte della nostra esperienza ai convegni italiani ed ai congressi mondiali della Società Internazionale di Criminologia (in particolare, quello di Seul nel 1998 e di Rio de Janeiro nel 2003).

L'occasione che si presenta è dunque favorevole per presentare una retrospettiva di ciò che, fino ad oggi, è stato realizzato per attivare dei percorsi di studio in criminologia (diplomi universitari, lauree triennali e specialistiche, master e dottorato di ricerca) e per proiettare nel futuro l'esperienza accumulata.

In tal senso, questo articolo si focalizzerà sul fatto che, in Italia, la possibilità di insegnare la criminologia nell'ambito di percorsi di studio ad hoc è strettamente legata ad una legittimazione normativa specifica che, sfortunatamente, non esiste ancora. Di conseguenza, nell'attesa di potere predisporre dei percorsi di studio autonomi, desideriamo riflettere sulle possibilità concrete che sono a disposizione nell'ottica di continuare ad arricchire l'offerta formativa universitaria con il contributo della disciplina criminologica: da un lato, è possibile inserire la criminologia nei piani di studio delle lauree triennali e magistrali in sociologia, psicologia, servizio sociale e scienze politiche; dall'altro, per la formazione di coloro che sono già in possesso di un titolo universitario, è possibile realizzare diversi tipi di master e continuare con le attività di un dottorato di ricerca specifico.

Résumé

L'avenir de la criminologie en tant que discipline indépendante dépend sans aucun doute notamment de la possibilité de mettre en valeur son enseignement dans les universités grâce à des programmes d'études bien définis et dans le but de préparer les futurs professionnels à prévenir et à réduire toute forme de criminalité et d'actes illicites dans différents contextes.

Nous avons essayé d'atteindre ce but par la mise en place de certains programmes d'études, de recherche et d'enseignement, tout en expérimentant également de nouvelles formes de didactique. Depuis douze ans déjà, nous apportons un peu de notre expérience aux colloques italiens et aux congrès mondiaux de la Société Internationale de Criminologie (en particulier, ceux de Seul en 1998 et de Rio de Janeiro en 2003).

L'occasion qui se présente est donc favorable pour présenter une rétrospective de ce qui a été fait jusqu'à présent pour préparer des programmes d'étude en criminologie (diplômes universitaires, licences et maîtrises, masters et doctorats de recherche) et pour projeter dans le futur l'expérience accumulée.

Dans ce sens, cet article se concentrera sur le fait que, en Italie, la possibilité d'enseigner la criminologie au sein de programmes d'études *ad hoc* est strictement liée à une légitimation légale spécifique qui, malheureusement, n'existe pas encore. Par conséquent, en attendant de pouvoir préparer des programmes d'étude indépendants, nous voulons réfléchir sur les possibilités concrètes dont on dispose pour continuer à enrichir l'offre de formation universitaire avec la contribution de la discipline criminologique : d'une part, il est possible d'insérer la criminologie dans les programmes d'étude des licences et des maîtrises en sociologie, psychologie, travail social et sciences politiques ; d'autre part, pour la formation de ceux qui sont déjà titulaires d'un grade universitaire, on peut réaliser différents types de masters et poursuivre avec les activités d'un doctorat de recherche spécifique.

Abstract

The future of criminology as a discipline undoubtedly depends, among other things, on promoting its teaching in universities through well-defined courses to train future professionals in the prevention and reduction of crime in various settings.

¹ Cet article est le fruit d'une réflexion commune. Roberta Bisi a rédigé le paragraphe n° 1, Raffaella Sette a rédigé le paragraphe n° 2 et Augusto Balloni a rédigé les paragraphes n° 3 et n° 4.

* Augusto Balloni est professeur titulaire de criminologie, Faculté de Sciences Politiques, Université de Bologne; Roberta Bisi est professeur titulaire de sociologie juridique, de la déviance et du changement social, Faculté de Sciences Politiques "R. Ruffilli" – Forlì, Université de Bologne; Raffaella Sette est enseignante-chercheuse de sociologie juridique, de la déviance et du changement social, Faculté de Sciences Politiques, Université de Bologne.

We have attempted to achieve this goal by setting up certain courses, research and teaching projects while also conducting pilot educational platforms. For the past twelve years we have brought some of our experience to Italian conferences and the world congresses of the International Society of Criminology (in particular, those of Seoul in 1998 and Rio de Janeiro in 2003).

Now would be a good time to present a retrospective of what has been done so far to help prepare criminology courses in undergraduate, masters and doctorate courses so that the experience we have acquired can be useful for the future.

Apropos, this article will concentrate on the fact that teaching ad hoc criminology courses in Italy is strictly related to a specific law which unfortunately does not yet exist. Consequently, while we await approval to prepare autonomous courses, we would like to consider the concrete possibilities that already exist for continuing to enrich university programs with the contribution of criminology studies. One action could be to introduce criminology in undergraduate and graduate sociology, psychology, social work and political science programs. Another could be to train persons already holding a university degree, by organizing various types of masters programs and carrying on with the activities of a specific doctorate degree program.

1. Didactique et recherche en criminologie.

Au cours de l'année académique 1970-71 fut inauguré l'enseignement de la criminologie à la faculté de sciences politiques (orientation politique et sociale) de l'université de Bologne. Il s'agissait là du seul enseignement de criminologie dans toute l'université et il était suivi non seulement par les étudiants de la faculté de sciences politiques, mais aussi par ceux de la faculté de droit, de pédagogie, de philosophie, en même temps que quelques étudiants provenant de la faculté de médecine et chirurgie. Pendant plus d'une décennie, l'activité didactique, accompagnée de séminaires et de rencontres d'étude, fut caractérisée par le caractère unique de cette formation, commune à toutes les facultés susmentionnées, auxquelles était en outre fournie une collaboration pour ce qui est de la préparation des thèses de maîtrise.

À cette époque, la criminologie, en plus d'être une matière fort appréciée par les étudiants, était également admise et insérée dans les plans des cours des facultés en question. Un enseignement de criminologie fut par après mis en place au sein de la faculté de droit également.

Au vu de l'intérêt croissant pour cette discipline et dans le but de mieux connaître la situation de l'enseignement de la criminologie au niveau

académique en Italie et dans d'autres régions du monde, après le Xème Congrès International de Criminologie, qui s'est tenu à Hambourg en 1988, fut entreprise, au cours du deuxième semestre de l'année 1989, une recherche visant à récolter les programmes didactiques dispensés auprès des institutions universitaires dont l'adresse était publiée dans l'UNSDRI "A World Directory of Criminological Institutes" et dans la liste des participants au susdit congrès de Hambourg. Pendant dix ans environ, on a procédé à une mise à jour des programmes par le biais de certains magazines spécialisés dans le secteur de la criminologie, de la recherche et de la sécurité, au moyen de rencontres internationales avec des enseignants, des chercheurs et des professionnels du secteur (par exemple, le "European Security Education Forum") et à travers des contacts directs avec certains Instituts de criminologie. Cette recherche, intitulée "Criminologie - université et sciences sociales et humaines" fut d'abord financée par des fonds du ministère italien de l'instruction publique et, ensuite, après qu'elle se fut concentrée sur le "contrôle social, l'enseignement de la criminologie et les nouvelles figures professionnelles", elle bénéficia des fonds du ministère italien de l'université et de la recherche scientifique et technologique.

Ce fut une recherche complexe, caractérisée par le fait que les données existaient principalement en anglais et français et par une grande hétérogénéité, engendrée par la diversité des pays de provenance et par les différentes typologies des programmes de cours. Les résultats de la recherche ont été systématisés afin d'en faciliter la consultation, en ayant recours à l'analyse du contenu et à la création d'archives de données informatisées prévues à cet effet. Pour obtenir une récolte synthétique et homogène, on a analysé l'enseignement de la criminologie en la séparant en fonction des différents continents : en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Afrique, en Asie et en Océanie, en veillant à procéder à des regroupements significatifs.

Le fait de connaître les expériences didactiques au niveau des différentes régions du monde permet d'arriver à soutenir que l'enseignement de la criminologie a connu, encore qu'avec différents niveaux d'intensité, une diffusion planétaire et qu'il tend à conquérir une indépendance sans cesse plus marquée dans le but de former des experts, des professionnels et des chercheurs dans les domaines qui sont liés à l'enquête criminelle au traitement des auteurs d'infractions et de leurs victimes, à la sécurité, à la prévention et à la répression de la criminalité.

Dans le présent article, notamment dans un souci de synthèse¹, on précise que les modèles d'enseignement au sein du continent européen sont

¹ Des approfondissements sur cette recherche sont disponibles dans les publications suivantes : Bisi R. (edited by), *Criminology Teachings from Theory to Professional Training*, Clueb, Bologne, 1998; Bisi R., "Teaching and Professional Training in Criminology", *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, vol. 7/2, 1999, pp.103-129; Sette R., *L'insegnamento della criminologia nelle Università e in altre istituzioni*, Clueb, Bologne, 1999.

fortement marqués par les traditions académiques, culturelles, locales et régionales, raison pour laquelle on constate que dans certains pays européens, par exemple, l'enseignement de la criminologie est généralement inséré dans le plan des études permettant d'obtenir la maîtrise en droit ; on constate l'existence de cas particuliers qui sont représentés aussi bien par les cours de deux années post-maîtrise en criminologie - qui engendrent, au niveau académique, une autonomie de cette discipline - que les diplômés qui sont liés aux activités des centres de la police scientifique. On signale en outre que, dans certaines facultés européennes, l'enseignement de la criminologie est également dispensé par la faculté de médecine et chirurgie.

D'autres orientations et divers enseignements complémentaires de la criminologie existent aussi bien dans des maîtrises que dans des écoles de sciences criminologiques, qui ont pour objectif spécifique de préparer les futurs criminologues à la pratique professionnelle dans le cadre des maisons d'arrêt, des agences de contrôle social, de la protection de l'enfance et également des centres de santé mentale. Ces programmes didactiques sont caractérisés par le caractère interdisciplinaire des enseignements dispensés, qui portent sur différents secteurs, parmi lesquels une place de tout premier plan est occupée par la criminalistique et par la criminologie.

En outre, la maîtrise en criminologie ou en sciences criminologiques est insérée au sein d'autres expériences didactiques dans le cadre des facultés de droit, dans lesquelles la criminologie se caractérise pour une dimension multidisciplinaire et interdisciplinaire et est mise en rapport étroit avec des disciplines telles que les

sciences sociales, politiques et économiques et certains secteurs de la médecine tels que la psychiatrie auprès des tribunaux et la médecine légale.

Dans certains pays, la criminologie est principalement considérée comme une discipline liée aux sciences sociales et représente une matière enseignée dans le cadre de la formation des directeurs d'entreprise qui s'occupent des problèmes relatifs à la sécurité.

Enfin, il y a, dans d'autres nations européennes, des universités qui entretiennent un lien étroit avec les institutions étatiques, en collaborant à la formation professionnelle dans le secteur de la recherche et de la sécurité.

2. Situation de la criminologie du point de vue des différentes disciplines scientifiques, des facultés et des maîtrises.

Avant d'aborder de manière spécifique les perspectives d'enseignement liées aux différents programmes didactiques universitaires, il convient d'examiner les différents secteurs scientifiques-disciplinaires, recouverts dans le "jargon" bureaucratique, par un sigle et un titre et contenant les disciplines regroupées selon des critères d'homogénéité scientifique et didactique².

Depuis 1994³ et jusqu'en 2000, le secteur scientifique-disciplinaire Q05G (sociologie de la déviance) regroupait les disciplines suivantes : criminologie, criminologie juvénile et sociologie de la déviance.

² Canepa G., Paradiso P. (a cura di), "La criminologia italiana. Insegnamento e ricerca", *Quaderni di Scienze Criminali*, ISISC, Syracuse, 1982.

³ Supplément ordinaire de la *Gazzetta Ufficiale* (Journal Officiel italien) n. 184 du 8 août 1994.

Pour ce qui est des différents cours de maîtrise, le regroupement Q05G (sociologie de la déviance) était expressément représenté au sein du regroupement des sciences politiques (filiale politique-sociale), des sciences de la formation primaire (domaine socio-anthropologique) et de la psychologie (filiales de psychologie du développement et de l'éducation, de psychologie du travail et des organisations, de psychologie clinique et de communauté - voir le graphique n° 1 sur le site : www.vittimologia.it/rivista). Dans le cours de maîtrise en sociologie, la criminologie et la sociologie de la déviance faisaient parties de la liste des disciplines qu'on qualifiait de complémentaires. Ces mêmes disciplines apparaissaient également dans le cours de maîtrise en sciences de l'éducation au sein des enseignements de deuxième année de la filière "éducateurs professionnels extrascolaires"⁴. Depuis 1996, à la suite d'une ultérieure modification du cours de maîtrise en sciences de l'éducation⁵, parmi les enseignements de troisième et quatrième années de la filière « éducateurs professionnels » ne figurait que la criminologie et dans le domaine pédagogique fut insérée la « pédagogie de l'émargination et de la déviance juvénile ».

En ce qui concerne le cours de maîtrise en droit, la criminologie apparaissait dans le secteur N17X (droit pénal), correspondant au domaine du droit pénal (voir le graphique n° 2 sur le site : www.vittimologia.it/rivista). Cependant, les différents règlements didactiques des universités prévoyaient la possibilité de mettre en place des enseignements qui n'étaient pas liés aux domaines

⁴ Décret Rectoral 8 juillet 1992 – Université de Bologne.

⁵ D.M. 17 mai 1996, G.U. 28.06.96 n. 150.

disciplinaires considérés comme obligatoires : en ce qui concerne en particulier l'université de Bologne fut de fait prévue la possibilité d'instaurer, au sein de la faculté de droit, des enseignements appartenant également au secteur Q05G (sociologie de la déviance)⁶.

Dans le domaine de la médecine et de la santé publique, dans le secteur de la médecine légale (F22B) existait la discipline "criminologie et défense sociale"⁷, qui disparut par après, à la suite d'une modification datant de 1996⁸. Au sein de la faculté de médecine et chirurgie, par l'effet de ces modifications, commença le déclin de l'anthropologie criminelle (voir le graphique n° 3 sur le site : www.vittimologia.it/rivista)⁹.

À partir de la fin de 1999, la modification des secteurs scientifique-disciplinaires¹⁰ et, surtout, la détermination des classes des maîtrises universitaires¹¹, devenues nécessaire pour garantir une mobilité plus complète et généralisée des étudiants européens ainsi que la flexibilité et l'interpénétration des curriculums de formation,

⁶ Décret rectoral 4 septembre 1996 n. 355/1846, Université de Bologne.

⁷ D.P.R. 28 février 1986 n. 95.

⁸ D.M. 10 juillet 1996.

⁹ Dans certaines facultés de médecine et de chirurgie furent instituées des écoles de spécialisation en criminologie clinique ayant deux filières : filière médico-psychologique et psychiatrique auprès des tribunaux pour les diplômés en médecine et chirurgie ; filière socio-psychologique pour les diplômés en droit, sciences politiques, pédagogie, sociologie, psychologie, philosophie et lettres. En outre, en ce qui concerne les écoles de spécialisation du secteur médical, au sein de l'école de spécialisation en médecine légale, la formation professionnelle comprend le domaine "criminologie et psychopathologie auprès des tribunaux", ayant pour objectif de faire en sorte que l'étudiant en cours de spécialisation apprenne les techniques et les activités pratiques concernant la criminologie en général, la criminologie clinique, la criminologie juvénile, la psychologie judiciaire et la psychopathologie auprès des tribunaux.

¹⁰ D.M. 23 décembre 1999.

ont une nouvelle fois modifié le visage des universités italiennes, car des licences de premier niveau en trois ans et des *mastères* spécialisés biennaux ont été institués. Ceci a également eu une influence sur la diffusion de l'enseignement de la criminologie à l'université de Bologne.

Le secteur scientifique-disciplinaire Q05G a disparu pour céder sa place au secteur SPS/12 (sociologie juridique, de la déviance et du changement social) qui se divise en deux champs de compétence traditionnellement distincts : celui de la sociologie du droit (comprenant la sociologie du système judiciaire et l'analyse sociologique et anthropologique des institutions juridiques en rapport avec le changement social) et celui de la criminologie, concentré sur l'analyse des comportements qui ne répondent pas aux préceptes des lois et qui, en tant que tels, sont qualifiés de déviants. Le secteur SPS/12, par conséquent, concerne en particulier le rapport entre normes juridiques et société, ainsi que le rapport entre comportement déviant, crime et société.

Actuellement, dans toutes les universités italiennes, on compte 19 professeurs dits titulaires, 14 professeurs dits associés et 23 chercheurs rattachés au secteur scientifique-disciplinaire SPS/12 (voir le graphique n° 4 sur le site : www.vittimologia.it/rivista), parmi lesquels 3 professeurs titulaires et 4 chercheurs exercent leur activité didactique et de recherche à l'université de Bologne.

Les professeurs et chercheurs italiens du secteur SPS/12 exercent leurs activités didactiques auprès de différentes facultés (voir le graphique n° 5 sur le site : www.vittimologia.it/rivista) : sciences

¹¹ D.M. 4 août 2000.

politiques, sociologie, sciences sociales, sciences de la formation, sciences de la communication, droit, psychologie, philosophie et lettres. En particulier, à l'université de Bologne, les professeurs et les chercheurs du secteur SPS/12 exercent leur fonction au sein des facultés de sciences politiques et de droit.

Toujours en ce qui concerne l'université de Bologne, les matières qui sont liées au secteur scientifique SPS/12 sont enseignées dans les facultés suivantes (voir le graphique n° 6 sur le site : www.vittimologia.it/rivista) : sciences politiques, psychologie, droit et sciences de la formation.

3. Du diplôme universitaire aux licences et mastères.

Les données de la recherche sur l'enseignement de la criminologie évoquée plus haut ont été utilisées de manière significative afin d'organiser de multiples initiatives didactiques à l'université de Bologne.

En effet, en tenant surtout compte des expériences étrangères, à partir de l'année académique 1993-1994, et pendant un cycle de trois ans, fut mis en place un cours de perfectionnement en "criminologie appliquée pour la sécurité et l'enquête" auprès de la Faculté des Sciences Politiques de Bologne. Par la suite, les résultats de la recherche sur l'enseignement de la criminologie ont été largement utilisés pour la mise au point des programmes nécessaires à la mise en place du cours triennal de diplôme universitaire pour "opérateur de la sécurité et du contrôle social", qui a pris cours en l'année académique 1997-1998 auprès de la faculté de sciences politiques de

l'université de Bologne - siège de Forlì¹² et du diplôme universitaire de deux ans en "sciences criminologiques appliquées", activé au cours de l'année académique 1998-1999, grâce à un accord de coopération entre l'université de Bologne et le Commandement Général des Carabiniers. Ce dernier cycle d'études s'adressait exclusivement aux élèves de l'École des Adjudants des Carabiniers.

En ce qui concerne, en particulier, le diplôme universitaire pour "opérateur de la sécurité et du contrôle social" (pour prendre connaissance du programme, consulter le tableau n° 1), il s'agissait d'un cycle d'études réservé à un nombre limité d'étudiants (50 la première année et 80 au cours des années suivantes), dans la mesure où le programme didactique prévoyait des stages obligatoires, des activités techniques et pratiques et de laboratoire et où, par conséquent, le nombre limité de places disponibles était lié au nombre de stages susceptibles d'être organisés et aux places disponibles dans les laboratoires et dans les salles équipées pour les exercices pratiques.

Au niveau didactique ont également collaboré, en plus de la faculté de sciences politiques, les facultés de psychologie et de droit.

L'organisation de la didactique prévoyait, en particulier, une interaction des compétences strictement académiques avec celles provenant directement du monde du travail. La partie didactique, en effet, structurée par modules, permettait d'insérer des expériences théoriques et pratiques significatives provenant du monde

¹² Acte d'orientation du 5 août 1997 du ministre de l'université et de la recherche scientifique et technologique, suivi par le Décret rectoral du 5 décembre 1997 n. 505/1697 relatif à l'institution du diplôme universitaire pour "opérateur de la sécurité et du contrôle social", Université de Bologne.

extra-universitaire et confiées à des experts hautement qualifiés. Ce diplôme permettait d'engendrer des compétences professionnelles spécialisés dans des disciplines servant à l'apprentissage, à travers un curriculum bien défini, d'une technique exercée au service de la communauté, dans le secteur public et privé, en vue de la prévention et de la répression de toute forme de criminalité et de délits. En particulier, l'objectif du cours de diplôme universitaire pour "opérateur de la sécurité et du contrôle social" était de former des diplômés qui soient en mesure d'exercer une activité exigeant la gestion, au niveau de bureaux publics, des reprises, des cabinets associés ou, également, en tant que consultants experts, des stratégies modernes d'enquête, de sécurité et de contrôle.

L'activité didactique de ce diplôme universitaire prévoyait en outre 500 heures d'activités pratiques dans le cadre de stages professionnels devant être réalisés sous la conduite d'experts exerçant leurs activités dans les secteurs de la recherche et de la sécurité au sein d'organismes conventionnés avec l'université bolonaise. C'est en conséquence ainsi que de nombreux accords de coopération furent conclus avec des organismes publics et privés qualifiés, qui accueillaient les étudiants du diplôme universitaire pour l'organisation des activités de stage. Ces activités étaient toutes liées aux cours de criminologie et étaient contrôlées par des tuteurs, choisis parmi les professeurs, les chercheurs et les spécialistes de la matière qualifiés, qui assuraient les contacts avec les organismes au sein desquels avaient lieu les différentes expériences.

Dans le but de compléter le plan didactique avec des cours ayant pour objet la connaissance de la

technologie de la sécurité, le laboratoire de "criminologie appliquée - technologies pour la sécurité - méthodologies pour l'enquête" fut aménagé, afin d'offrir aux étudiants une occasion supplémentaire de se familiariser avec les systèmes les plus avancés et les technologies les plus modernes de protection des personnes et des biens. La valeur d'une structure de ce type découle de sa fonction de trait d'union entre la formation de type théorique et celle qui est caractérisée par des connaissances techniques et des compétences professionnelles immédiatement utilisables dans le monde du travail.

À la suite de la réforme universitaire de 1999, le diplôme "d'opérateur de la sécurité et du contrôle social" fut transformé en une licence de trois ans "expert de la sécurité et du contrôle social" (pour le programme consulter le tableau n° 2) à partir de l'année académique 2001-2002 et les nouvelles inscriptions à la première année restèrent possibles jusqu'à l'année 2003-2004. Le cours a ensuite définitivement pris fin au cours de l'année académique 2005-2006.

En plus de la synergie entre les enseignants académiques et les techniciens et les professionnels de la matière par le biais d'activités de séminaires et de laboratoires et de stages professionnels, la licence en trois ans prévoyait en outre la mise en place de nouvelles formes de didactique en réseau : en particulier, furent organisés, à partir de l'année académique 2001-2002 et pendant trois ans, des cours en ligne sur des thèmes liés à la criminologie.

Pour des motifs de type financier et liés aux stratégies d'organisation de la faculté de sciences politiques de Forlì, la licence en trois ans "expert de la sécurité et du contrôle social" fut désactivée

et fut simultanément mise en place la licence de "sociologie et sciences criminologiques pour la sécurité". Ce changement de dénomination a également entraîné une réduction des activités de stages et de séminaires, ainsi que des activités techniques et pratiques liées au laboratoire de "criminologie appliquée - technologies pour la sécurité - méthodologies pour l'enquête." Ce nouveau cours, en outre, s'est considérablement appauvri en ce qui concerne la présence des disciplines criminologiques, au point que dans la programmation pour l'année académique 2008-2009 figurent trois enseignements de criminologie (sociologie de la déviance, criminologie I et criminologie II) dont un est à option (pour prendre connaissance du programme, consulter le tableau n° 3).

Au cours des deux années académiques 2002-2004, en ce qui concerne la spécialisation biennale successive, un parcours criminologique faisait partie de la maîtrise en "Bien-être, sécurité, sociologie de la santé." À compter de 2004-2005, le mastère a acquis son indépendance sous la mention "Criminologie appliquée pour l'enquête et la sécurité" : il s'agit d'un parcours dans lequel on tente des approfondissements dans les domaines de l'enquête criminelle et de la victimologie, sans cependant que soit accordée une importance significative aux disciplines criminologiques (pour connaître le programme, consulter le tableau n° 4).

Au sein de la faculté de sciences politiques de Bologne continuent à être dispensés les enseignements suivants : criminologie et sociologie criminelle, qui s'adressent principalement aux étudiants des cours de licence

en trois ans en "sociologie", "service social" et "sciences politiques."

Dans la maîtrise en deux années successive est prévu, pour la prochaine année académique, une filière sur le thème de la "Criminologie et Victimologie" au sein du mastère "Emploi, Marché, Environnement, Politiques Sociales et Service social".

On précise en outre qu'en 1985 un doctorat de recherche en criminologie a été mis en place, lequel continuera ses activités de formation jusqu'en 2010 : à partir de l'année académique 2008-2009, il a en effet été englobé dans un doctorat de recherche en sociologie. Au doctorat de recherche en criminologie collaborent des professeurs de l'université de Bologne provenant de différentes disciplines et des professeurs provenant d'universités étrangères, européennes et extra-européennes. Certains de ceux qui ont obtenu ce titre ont commencé et poursuivi une carrière académique, d'autres occupent des postes prestigieux et de haute responsabilité au sein des forces de l'ordre, dans des agences de détectives privés et dans des organismes nationaux et internationaux. Certains autres exercent leurs activités en qualité de travailleurs indépendants.

4. Conclusions et perspectives futures.

L'enseignement de la criminologie à l'université de Bologne, de 1970 à nos jours, a connu un grand succès, même s'il a emprunté des parcours souvent jonchés d'obstacles et qui ne furent pas toujours très linéaires. Sa situation est caractérisée par un contexte multiforme et varié : cette discipline est utilisée pour contribuer à la formation d'experts de la sécurité et de la recherche, mais elle est également pour fonction, surtout au cours des

deux dernières années et au siège de Forlì, d'attirer un nombre considérable d'étudiants.

On nie toute indépendance à la criminologie et l'on néglige souvent de tenir compte du fait qu'elle est appelée à œuvrer dans le contexte économique et social engendré par la globalisation, ce qui implique l'apparition de nouveaux défis, porteurs tout à la fois de risques et d'opportunités en ce qui concerne la recherche.

On demande toutefois à la criminologie de se mesurer avec une réalité environnante caractérisée par des tensions différenciées, qui ont des sources et des causes différentes et contradictoires.

On peut dire, pour conclure, que la criminologie ne dispose pas que d'une seule voie obligée pour son évolution et que les choix devront être faits non pas seulement sur la base des ressources matérielles et du patrimoine culturel de chacun, mais aussi, et surtout, en fonction des aspirations et des objectifs finaux de chacun. C'est ainsi qu'il y a certaines choses que la culture criminologique italienne peut et doit s'approprier à faire : en premier lieu s'intéresser à des débouchés professionnels indépendants et, en second lieu, contribuer à construire une université répondant aussi à des logiques de marché, le marché étant entendu comme un lieu où ceux qui ne peuvent monter doivent descendre, ceci étant la situation dans laquelle risquent de se trouver la criminologie et les sciences criminologiques si elles ne tendent pas à conquérir leur indépendance

par le biais des professions que le marché demande et que les transformations sociales exigent.

On souhaite en conséquence que soit repris, au niveau législatif, le parcours, interrompu en 2006 à la suite du changement de gouvernement, pour instituer le programme des licences triennales et des maîtrises en sciences criminologiques et de la sécurité et que, donc, soit repris le projet d'un décret interministériel par lequel le ministre de l'instruction, de l'université et de la recherche, de concert avec le ministre de l'intérieur, le ministre de la justice et le ministre des politiques agricoles et forestières, avait envisagé l'institution de programmes de licences triennales et de maîtrises en sciences criminologiques et de la sécurité, afin de fournir des critères généraux pour la mise en place de programmes didactiques de formations universitaires répondant à la formation des experts en criminologie.

Dans ce sens, les cours qui pourraient être activés à l'intérieur des programmes des licences triennales et des mastères en sciences criminologiques et de la sécurité auront pour tâche principale de former des titulaires de maîtrise qui possèdent les compétences professionnelles et relationnelles permettant d'œuvrer dans le secteur de la sécurité et d'arriver à analyser les phénomènes criminels qui se manifestent sur le territoire national, sans pour autant négliger les perspectives internationales.

1ère année	2ème année	3ème année	Ateliers et stages professionnels
Criminologie I (annuel)	Criminologie II (annuel)	Criminologie III (annuel)	Les techniques d'enquête de la police technique et scientifique
Sociologie (annuel)	Organisation et comportement judiciaire (annuel)	Techniques de l'interview et du questionnaire (annuel)	Les techniques de protection de l'entreprise
Psychologie sociale (annuel)	Institutions de droit et procédure pénale (annuel)	Théorie et technique des communications de masse (annuel)	L'orientation professionnelle et la sélection du personnel dans les organisations
Histoire des relations internationales (semestriel)	Psychologie du travail (annuel)	Droit du travail et des négociations collectives (annuel)	La vidéosurveillance
Anglais (semestriel)	Sociologie du travail (annuel)	Économie et gestion des entreprises (semestriel)	Les systèmes de détection de gaz et d'incendie
100 heures d'atelier et stage	200 heures d'atelier et stage	200 heures d'atelier et stage	Les systèmes de protection contre les cambriolages
			Le télésecours
			Éléments de graphologie judiciaire
			La protection du patrimoine culturel

Tableau n° 1 - Programme du diplôme universitaire d'opérateur de la sécurité et du contrôle social

1ère année	2ème année	3ème année	Laboratoire informatique et autres terrains professionnels
Sociologie (10 crédits)	Sociologie du changement (3 crédits)	Criminologie III (10 crédits)	Ateliers: graphologie judiciaire- transport des cargaisons dangereuses - protection du patrimoine culturel - criminalité économique
Criminologie I (8 crédits)	Sociologie du travail (10 crédits)	Méthodologie de recherche criminologique (4 crédits)	Atelier: les techniques de protection de l'entreprise de sécurité
Sociologie de la déviance (8 crédits)	Criminologie II (12 crédits)	Théorie et technique des communications de masse (8 crédits)	Atelier et laboratoire: criminalistique
Méthodologie et techniques de recherche sociale (10 crédits)	Organisation et comportement judiciaire (8 crédits)	Droit du travail et des négociations collectives (6 crédits)	Atelier et laboratoire: sécurité urbaine
Psychologie sociale (10 crédits)	Psychologie du travail (10 crédits)	Économie et gestion des entreprises (6 crédits)	Cours en ligne: enseignement thématique de criminologie
	Institutions de droit et procédure pénale (10 crédits)	Au choix (9 crédits)	Ateliers: tests psychologiques - enquête balistique
Laboratoire informatique et autres terrains professionnels (11 crédits)	Laboratoire informatique et autres terrains professionnels (5 crédits)	Laboratoire informatique et autres terrains professionnels (6 crédits)	Atelier et laboratoire: gestion du risque
Langue anglaise (3 crédits)	Langue anglaise (2 crédits)	Langue anglaise (3 crédits)	
		Thèse (8 crédits)	

Tableau n° 2 - Programme de la licence d'opérateur de la sécurité et du contrôle social

1ère année	2ème année	3ème année
Institutions de droit public (10 crédits)	Criminologie I (10 crédits)	Droit pénal (8 crédits)
Institutions d'économie (12 crédits)	Droit et système judiciaire de l'Union Européenne (10 crédits)	Psychologie sociale (8 crédits)
Sociologie (10 crédits)	Méthodologie et techniques de recherche sociale (10 crédits)	Au choix (20 crédits)
Sociologie des processus culturels (10 crédits)	Organisation et comportement judiciaire (10 crédits)	10 crédits au choix parmi: criminologie II (10 crédits), culture et mondialisation (10 crédits), sociologie de la consommation (10 crédits), sociologie du travail (10 crédits), sociologie du tourisme (10 crédits), sociologie de la santé (10 crédits), sociologie économique et du développement (10 crédits), sociologie visuelle (10 crédits), histoire de la pensée sociologique (10 crédits)
Histoire contemporaine (10 crédits)	Sociologie (2ème niveau) (10 crédits)	
	Sociologie de la déviance (10 crédits)	
Langue anglaise (8 crédits)		Laboratoire de criminologie appliquée à la sécurité (10 crédits)
		Thèse (4 crédits)

Tableau n° 3 - Programme de la licence de "sociologie et sciences criminologiques pour la sécurité"

1ère année	2ème année	Ateliers
Criminologie appliquée (8 crédits)	Droit pénal (2ème niveau) (8 crédits)	Graphologie judiciaire (4 crédits)
Criminologie et victimologie (8 crédits)	Mass media et déviance (8 crédits)	Techniques d'identification (8 crédits)
Économie du secteur public (8 crédits)	Ateliers (16 crédits)	Techniques psychodiagnostiques (4 crédits)
Politiques de la sécurité (8 crédits)	8 crédits au choix entre: sociologie du risque ou sociologie et politiques des drogues	
Psychologie juridique (8 crédits)		
Systèmes judiciaires comparés (8 crédits)		
Histoire sociale (8 crédits)		
Au choix (8 crédits)	Thèse (16 crédits)	

Tableau n° 4 - Programme du master "criminologie appliquée pour l'enquête et la sécurité"

Bibliographie.

- Balloni A., Bisi R., Sette R., “La didattica in criminologia: l’evoluzione di una disciplina e l’esigenza di una professionalità”, *Rassegna Italiana di Criminologia*, IX, N. 1, Janvier 1998, pp. 23-53.
- Balloni A., Sette R. (sous la direction de), *Didattica in criminologia applicata. Formazione degli operatori della sicurezza e del controllo sociale*, Clueb, Bologne, 2000.
- Bisi R. (edited by), *Criminology Teachings from Theory to Professional Training*, Clueb, Bologne, 1998.
- Bisi R., "Teaching and Professional Training in Criminology", *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, vol. 7/2, 1999, pp.103-129.
- Canepa G., Paradiso P.(a cura di), "La criminologia italiana. Insegnamento e ricerca", *Quaderni di Scienze Criminali*, ISISC, Syracuse, 1982.
- Ortmeier P.J., “Adding class to security”, *Security Management*, July 1996, pp. 99-101.
- Sette R., *L'insegnamento della criminologia nelle Università e in altre istituzioni*, Clueb, Bologne, 1999.